



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 70 ou 71 06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cdgard](https://www.facebook.com/cgt.cdgard)

Compte rendu du Comité Technique Exceptionnel RIFSEEP **Du 16/09/2021**

Le comité technique de ce jour devait valider les 58 FRE et le projet de délibération concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

La CGT a rappelé sa position générale concernant le RIFSEEP, nous dénonçons :

- l'individualisation du régime indemnitaire,
- la non prise en compte des primes dans le salaire (pas de cotisation retraite)
- l'amalgame des filières. On parle de fonction et plus de grade.

Concernant les 58 Fiches Référence Emploi (FRE), présentées lors de ce CT, nous avons noté quelques améliorations avec la suppression des doubles pesées qui sont repositionnées dans la catégorie supérieure.

Ces FRE restent des coquilles vides trop généralistes mélangeant toutes sortes de métiers, de filières et de grades alors que pour certains groupes (B2) des qualifications spécifiques sont demandées pouvant freiner l'accès à certains postes.

Certains agents n'ayant pas de fiches de postes réactualisées risquent de se retrouver rattachés à des FRE qui ne leur correspondrait pas. Pour qu'ils soient en accord entre leurs fonctions et la FRE il faudrait que dans chaque service soit présenté une mise à jour de l'organigramme (avec validation du Comité Technique).

Au vu de tous ces éléments, la CGT a voté contre l'ensemble des FRE présentées.

Au CD 30, bien qu'il y ait eu depuis les premières propositions de la CGT des avancées en ce qui concerne l'augmentation des montants minimums des primes, pour nous, le compte n'y est pas (voir tableau ci-joint). De plus, la CGT désirant limiter les écarts entre les agents de même catégorie a proposé de baisser les montants maximums fixés par le Décret. L'Administration et nos élus refusent cela, se laissant la possibilité lors d'embauche de personnels de négocier à la hausse ces primes pour certaines personnes !

En ce qui concerne la prime de fin d'année (2021), elle sera versée « normalement » pour cette année. A partir de février 2022, elle sera intégrée dans le RIFSEEP (IFSE). Nous avons des craintes concernant cette prime de fin d'année, car aucun écrit, à ce jour nous garantit son versement à tous les agents (pour certaines filières et les contractuels).

Ce régime se basant sur les fonctions de l'agent, nous avons demandé que soit noté sur la délibération dans le cadre de la mobilité, qu'une fois établi, le régime indemnitaire soit maintenu :

- Lors d'une mobilité dans un même groupe
- Lors d'une mobilité forcée ou subie (réorganisation des services...).

L'administration va donc le rajouter.

D'autre part l'Administration maintient le fait que lors d'une mobilité choisie vers un groupe inférieur, le régime indemnitaire soit diminué.

Pour le vote concernant la Délibération de la mise en place du RIFSEEP **tous les syndicats ont voté contre.**

Suite à ce vote unanime des représentants du personnel, s'agissant d'une Délibération, l'Administration est dans l'obligation de réunir à nouveau le Comité Technique avant de la proposer à l'Assemblée Départementale.

Ci-dessous nos propositions.

Catégorie	Groupe	Intitulé du groupe	Emplois concernés	Proposition CGT Fourchette mini/maxi avec Prime de fin D'année
A	A1	Encadrement stratégique	Directeur stratégique, Directeur de Cabinet	De 1770 € à 2035 €
	A2	Encadrement opérationnel et fonctionnel	Directeur	De 1570 € à 1806 €
	A3	Autres encadrants	Chef de Cabinet, Chef de service, Responsable, Médecin	De 1120 € à 1280 €
	A4	Hors encadrement	Administrateur, Travail social, Attaché de presse, Bibliothécaire, Chargé de..., Chef de projet, Coach interne, Collaborateur, Community manager, Conseiller, Contrôleur de gestion, Gestionnaire de cas, Graphiste, Hygiéniste-formateur, Infirmier, Inspecteur, Journaliste chargé de communication, Pharmacien, Psychologue, Rédacteur en chef journaliste, Rééducateur, Sage-femme de PMI, Développeur informatique	De 1020 € à 1173 €
B	B1	Fonctions d'encadrement de proximité	Chef cuisinier, Chef d'équipe, Personnel d'appui restauration	De 770 € à 924 €
	B2	Fonctions d'expertise – Diplôme obligatoire	Dessinateur-projeteur, Diététicienne, Adjoint scientifique/valorisation des collections, Photographe-phonothécaire, Référent, Surveillant de barrage, Technicien générique, Contrôleur de travaux, Coordonnateur, Médiateur	De 650 € à 780 €
	B3	Sujétions particulières et autres	Instructeur, Secrétaire, chauffeur	De 520 à 624 €

La CGT exige de rajouter au tableau la prise en compte des agents maîtrise, l'administration ne propose aucun régime indemnitaire spécifique.

C	AM1	Fonctions d'encadrement compétence spécifique responsabilités particulières	Agents de Maitrise	De 520 € à 624 €
C	AM2	Compétence spécifique responsabilités particulières	Agents de Maitrise	470 € à 564 €

C	C1	Fonctions d'encadrement compétence spécifique responsabilités particulières	Contremaître, Assistant de production et maintenance, Délégué du protocole, Préparateur logistique, Pilote, Ouvrier qualifié, Cuisinier, Opérateur de laboratoire d'analyses routières, Préleveur de laboratoire, Assistant de valorisation	De 420 € à 546 €
	C2	Fonctions opérationnelles et d'exécution	Numérisateur– Assistant	De 370 à 481 €

**Nous vous donnons rendez-vous à l'Assemblée Générale que nous organisons, le
Lundi 27 septembre 2021 de 9h30 à 11h30
Au Local Syndical CGT
333 Chemin du Mas de Boudan - NIMES**